**La formalisation grammaticale de la notion de défectivité chez les grammairiens de l’Antiquité grecque et latine.**

**À partir d’une étude en contexte des termes *ellipês* [ἐλλιπής]**

**et *defectiuus*.**

Lucie Cordier

Département de Langues et Cultures Antiques, Faculté des Humanités, Université de Lille, Lille, France

ORCID : 0009-0009-4372-1792

**Abstract**

Linguists have attempted to define defectivity in modern French, giving it different status, criteria and scopes of application (Adouani, 1994). It is generally defined as a grammatical phenomenon that allows the morphological categorisation of terms whose inflection lacks certain forms with regard to their paradigm. This phenomenon is applied in particular to verbs, with the category of “defective verbs”. The Latin etymon of the term “defective” - *defectiuus* (Neveu, 2017) - and its Greek equivalent - *ellipês* [ἐλλιπής] (Schad, 2007; Bécares Botas, 1985) - are used in the work of Greek and Latin grammarians. However, these terms do not seem to have been studied in depth, despite numerous works on ancient grammatical terminology (Lallot, 1985).

The present study focuses on the ancient treatment of defectivity, in order to determine its principles and formalisation as a categorising grammatical phenomenon, with a specific designation.

Our study is based on a corpus of extracts from Greek and Latin grammarians, from the -1ʳˢᵗ to the 6ᵗʰ centuries, established thanks to the Thesaurus Linguae Graecae and the Library of Latin Texts: Aristonicus (-1ʳˢᵗ century), Apollonius Dyscolus (2ⁿᵈ century), Sacerdos (3ʳᵈ century), Diomedes (4ᵗʰ century), Donatus (4ᵗʰ century), Audax (5ᵗʰ/6ᵗʰ centuries) and Priscian (6ᵗʰ century). We selected 64 occurrences of the terms *ellipês* [ἐλλιπής] and *defectiuus*, 26 and 38 respectively. For each of them, we provide a systematic analysis of the contexts of use to determine their non-technical or technical usage. Here, we call “non-technical usage” the use of the term by the grammarian in the course of his explanations in a non-grammatical sense, which does not designate the phenomenon of defectivity; on the contrary, we call “technical usage” the use of the term for the precise designation of the phenomenon.

Because of the etymon of the term “defective”, it is anticipated that defectivity was not yet established as a grammatical phenomenon among Greek grammarians, whereas it certainly was among Latin grammarians. It is also anticipated that ancient terminology formed part of several *continua*: between non-technical and technical vocabulary, but also between grammar and rhetoric, since these two disciplines were not so clearly distinguished at the time (Adouani, 1994; Chanet, 1983).

The state of the Greek corpus does not allow us to obtain results as precise as those for the Latin corpus, which limits our approach to the notion. However, it will raise questions about the possible links of influence between Greek and Latin grammarians, as well as between grammatical terminology and other technical terminologies.

Keywords :

defectivity; grammar; Greek; Latin; Antiquity

**Résumé**

La défectivité, en français moderne, a été l’objet de tentatives de définition par les linguistes, qui lui confèrent un statut, des critères et des champs d’application différents (Adouani, 1994). On la reconnaît généralement comme un phénomène grammatical permettant la catégorisation morphologique de termes dont la flexion présente des manquements en regard de leur paradigme. Ce phénomène est notamment appliqué aux verbes, avec la catégorie des « verbes défectifs ». L’étymon latin du terme « défectif » - *defectiuus* (Neveu, 2017) -, tout comme son équivalent grec - *ellipês* [ἐλλιπής] (Schad, 2007 ; Bécares Botas, 1985) - sont établis chez les grammairiens grecs et latins. Toutefois, ces termes ne semblent pas avoir fait l’objet d’une étude approfondie malgré de nombreux travaux sur la terminologie grammaticale antique (Lallot, 1985).

La présente étude s’intéresse au traitement antique de la défectivité, pour en déterminer les principes et la formalisation en tant que phénomène grammatical catégorisant, avec une qualification spécifique.

Notre étude s’appuie sur un corpus d’extraits de grammairiens grecs et latins, du -Iᵉʳ au VIᵉ siècles, établi grâce au Thesaurus Linguae Graecae et à la Library of Latin Texts : Aristonicus (-Iᵉʳ siècle), Apollonius Dyscole (IIᵉ siècle), Sacerdos (IIIᵉ siècle), Diomède (IVᵉ siècle), Donat (IVᵉ siècle), Audax (Vᵉ/VIᵉ siècles) et Priscien (VIᵉ siècle). Nous retenons 64 occurrences des termes *ellipês* [ἐλλιπής] et *defectiuus*, respectivement 26 et 38, dont nous produisons une analyse systématique des contextes d’emploi pour en déterminer l’usage non-technique ou technique. Nous appelons ici « usage non-technique » l’emploi du terme par le grammairien au cours de son discours dans une acception non-grammaticale, c’est-à-dire qui ne désigne pas le phénomène de défectivité ; au contraire, nous appelons « usage technique » l’emploi du terme pour la désignation précise du phénomène.

En raison de l’étymon retenu pour le terme « défectif », il est anticipé que la défectivité n’est pas encore érigée comme un phénomène grammatical chez les grammairiens grecs tandis qu’elle l’est certainement chez les grammairiens latins. Également, il est anticipé que la terminologie antique s’insère dans plusieurs *continua* : entre vocabulaire non-technique et technique, mais aussi entre grammaire et rhétorique, puisque ces deux disciplines n’étaient alors pas si clairement distinguées (Adouani, 1994 ; Chanet, 1983).

L’état du corpus grec ne permet pas d’obtenir des résultats aussi précis que pour le corpus latin, ce qui limite l’approche de la notion. Cependant, elle invitera à se questionner sur les possibles liens d’influence entre les grammairiens grecs et les grammairiens latins, ainsi qu’entre terminologie grammaticale et d’autres terminologies techniques.

Mots-clés :

défectivité ; grammaire ; grec ; latin ; Antiquité

1. **Introduction**
2. **1. État de la recherche**

Neveu (2017) définit la défectivité, en français moderne, comme un phénomène grammatical permettant la catégorisation de termes, peu importe leur catégorie grammaticale, dont la flexion présente des manquements en regard de leur paradigme : elle relève donc de la typologie morphologique. Il est généralement admis que la notion caractérise les verbes, si l’on se réfère à la catégorie des « verbes défectifs ». En effet, Neveu (2017) donne uniquement des exemples verbaux pour illustrer le phénomène : la défectivité s’y applique lorsqu’il manque un mode ou un temps dans leur conjugaison par rapport à d’autres paradigmes ; aussi, un mode peut être défectif, comme l’impératif, auquel il manque des personnes. Mais la catégorie verbale semble être utilisée à titre d’exemple car Neveu (2017) affirme que la défectivité s’applique à une « structure linguistique », *a priori* indifférenciée en termes de catégorie grammaticale. Malgré tout, celle-ci est communément appliquée aux seuls verbes, certainement parce qu’il s’agit d’un phénomène catégorisé en français moderne et que les verbes possèdent de nombreux paramètres : le mode, le temps, la voix, la personne et le nombre.

Les études sur la défectivité sont peu nombreuses. Gilliéron (1919) a travaillé sur la défectivité de certains verbes uniquement. Adouani (1994) fait une ébauche du phénomène en diachronie. Nous résumons ses observations ici. Il y retrace l’histoire du terme « défectif » puis du traitement de la défectivité dans les grammaires modernes, avant de redéfinir la notion de « verbe défectif » et d’étendre la défectivité aux autres catégories grammaticales (voir Adouani, 1994, pp. 5-7). Il résume l’histoire du terme « défectif » en trois étapes. D’abord, comme Neveu (2017), il note l’étymon latin et recense quelques exemples, uniquement verbaux, chez Donat et Diomède, et chez Consentius (Vᵉ siècle) et Priscien. Puis, au Moyen Âge, le terme serait utilisé pour les verbes ou les substantifs qui présentent un manquement dans leur flexion, voire pour parler de l’ellipse. Plutôt qu’un phénomène grammatical, l’ellipse relève de la rhétorique : en français moderne, elle consiste à omettre tout ou partie d’un discours dans le but de le raccourcir, sans pour autant en altérer le sens, la compréhension ou l’analyse grammaticale. Il y aurait donc un *continuum* lexical, pour ce phénomène, entre grammaire et rhétorique. Enfin, en français moderne, l’emploi de l’adjectif « défectif » semble restreint à la grammaire. Adouani (1994) explique que des divergences existent sur les catégories grammaticales auxquelles peut s’appliquer la notion : les grammaires Grevisse (1975) et Pinchon-Wagner (1962) appliquent la défectivité uniquement aux verbes, tandis qu’Arrivé (1986) l’applique à toute catégorie grammaticale. Quant aux « verbes défectifs », eux aussi sont définis différemment selon les grammaires : Grevisse (1975) les définit comme des verbes auxquels il manque certains temps et certaines personnes ; Pinchon-Wagner (1962) reprend la même définition mais note un manque de mode ; Bonnard (1981) établit un lien entre le manque d’un temps et le fait que l’usage l’a fait disparaître : ainsi un verbe ne serait pas naturellement défectif. Adouani (1994) démontre donc qu’il existe des champs divers d’application de la notion, mais souvent restreints aux verbes. La définition même des « verbes défectifs » est imprécise, car multiple[[1]](#footnote-0). En retraçant l’histoire de la notion depuis son étymon, l’auteur montre que celle-ci prendrait ses fondements chez les grammairiens latins.

1. **2. Limites des études**

L’état actuel de la recherche montre que la défectivité n’a été que peu ou partiellement étudiée et se caractérise donc par des limites importantes. Nous en relevons trois principales.

D’abord, l’utilisation du terme *defectiuus* par les grammairiens latins pour définir la défectivité comme phénomène grammatical catégorisant ne semble pas avoir été suffisamment exploitée. Adouani (1994) en fait un court développement, et donne des exemples d’utilisation du terme *defectiuus* uniquement appliqués aux verbes. Les définitions de la défectivité en français moderne semblent pourtant tendre vers l’inclusion de toutes les catégories grammaticales. Nous pouvons alors nous demander à quelle autre « structure linguistique »[[2]](#footnote-1) peut être appliquée la défectivité, si elle s’est toujours appliquée à ce même phénomène verbal catégorisant et nous intéresser à sa qualification spécifique. Convoquer les grammairiens grecs et latins pourrait être un moyen d’étudier la formalisation grammaticale de la notion, et son évolution jusqu’en français moderne.

Également, les possibles contributions des grammairiens grecs pour poser les fondements de la notion semblent avoir été négligées. Adouani (1994) ne convoque que quelques grammairiens latins, sans références aux grammairiens grecs. Or il est hautement probable qu’ils la traitent également. L’émergence de la notion pourrait alors être antérieure aux grammairiens latins puisqu’ils lisaient abondamment leurs homologues grecs, dont ils s’inspiraient (voir Groupe *Ars Grammatica*, 2023, pp. 53-57). On note ainsi chez Priscien une utilisation de la terminologie grecque pour éclairer la terminologie latine, ou encore une justification de l’existence de certaines formes latines par analogie avec des formes grecques. Le grec aurait alors une fonction pédagogique, puisqu’il permet de comprendre la grammaire latine au moins d’un point de vue terminologique et morphologique.

Enfin, Adouani (1994) évoque la possibilité d’un *continuum* lexical entre grammaire et rhétorique pour les phénomènes de défectivité et d’ellipse, sans plus de détails sur la nature des liens potentiels dont il serait question ici entre ces deux notions. Il s’agit d’une thèse à approfondir pour la valider ou la réfuter, même s’il est anticipé que ces liens existent bien, en raison de la frontière poreuse entre grammaire et rhétorique chez les auteurs antiques.[[3]](#footnote-2)

1. **3. Objectifs**

Nous nous proposons d’étudier le phénomène de défectivité chez les grammairiens grecs et latins pour éclairer les questions de recherche qui suivent, formulées à partir des études déjà menées :

1. Les grammairiens grecs ont-ils pu jouer un rôle dans la formalisation grammaticale de la notion ?
2. La défectivité a-t-elle pu s’appliquer à d’autres catégories grammaticales que le verbe ?
3. Peut-on parler, pour les termes désignant ce phénomène, d’un *continuum* entre grammaire et rhétorique chez les grammairiens grecs et latins ?

Ces questions permettront d’avoir une idée plus précise de la formalisation grammaticale de la notion, des champs d’application qui lui étaient alors conférés, mais aussi des raisons qui unissaient l’utilisation d’un même terme pour désigner d’un côté un phénomène grammatical, et d’un autre un phénomène rhétorique.

**2. Méthode**

**2. 1. Termes retenus**

Le terme *defectiuus* étant posé comme étymon du terme « défectif », nous le retenons pour guider l’étude dans le corpus de littérature grammaticale latine. Précisons néanmoins que d’autres termes pourraient avoir été utilisés pour traiter du phénomène, mais cela serait l’objet d’une étude indépendante. Pour mener la même recherche dans le corpus grec, il est nécessaire de déterminer des critères de lecture des textes plus précis. Il s’agit donc de poser un équivalent grec au terme *defectiuus* : les lexiques de Schad (2007) et de Bécarès Botas (1985) indiquent le terme *ellipês* [ἐλλιπής][[4]](#footnote-3).

Une recherche des termes *ellipês*[[5]](#footnote-4) et *defectiuus*[[6]](#footnote-5) a été menée grâce à deux outils, respectivement le Thesaurus Linguae Graecae (TLG) et la Library of Latin Texts (LLT), qui sont des bases de données dont l’objectif est le recensement des textes grecs pour l’un, des textes latins pour l’autre, anonymes ou attribués. Dotées de nombreuses fonctionnalités, elles sont notamment utilisées pour produire des recherches lexicales dans les textes.

**2. 2. Constitution du corpus**

Notre étude s’appuie sur un corpus d’extraits de grammairiens grecs et latins choisis après la recherche des termes *ellipês* et *defectiuus* respectivement dans le TLG et la LLT. Au total, 49 occurrences du terme *ellipês* ont résulté de la recherche dans le TLG, et 957 occurrences du terme *defectiuus* ont résulté de la recherche dans la LLT. Quelques précisions sur ces chiffres : le TLG permettant de faire une recherche lexicale directement par discipline d’écriture (par exemple, écrits de grammaire, de géographie, etc.), nous avons pu mener la recherche uniquement dans le corpus grammatical et avons donc obtenu, en tout, 49 résultats. À titre informatif, la recherche sans filtre disciplinaire donnait 1488 résultats. En revanche, la LLT ne permet pas de filtrer la recherche par discipline d’écriture. Nous avons donc dû mener la recherche dans le corpus latin complet et avons obtenu 957 résultats, triés manuellement en nous en tenant aux grammairiens latins les plus importants.

Ont été retenus des grammairiens de différents siècles dont les corpus sont exploitables[[7]](#footnote-6) et/ou contiennent le plus d’occurrences des termes *ellipês* et *defectiuus*. Chez les grammairiens grecs, nous avons retenu Aristonicus (-Iᵉʳ siècle) et Apollonius Dyscole (IIᵉ siècle) ; chez les grammairiens latins, Sacerdos (IIIᵉ siècle), Diomède (IVᵉ siècle), Donat (IVᵉ siècle), Audax (Vᵉ/VIᵉ siècles) et Priscien (VIᵉ siècle).

La recherche du terme *ellipês* a donné, chez ces grammairiens grecs, 26 résultats : 3 chez Aristonicus (-Iᵉʳ siècle) et 23 chez Apollonius Dyscole (IIᵉ siècle). Pour Aristonicus, les occurrences sont tirées de deux traités[[8]](#footnote-7) : le *De signis Odysseae*, avec 1 occurrence ; et le *De signis Iliadis*, avec 2 occurrences. Pour Apollonius Dyscole, elles sont tirées de quatre traités : le *De pronominibus*, avec 8 occurrences ; le *De aduerbiis*, avec 3 occurrences ; le *De constructione*, avec 10 occurrences ; et le *De coniunctionibus*, avec 2 occurrences. Les grammairiens grecs les plus éminents comme Aristophane de Byzance (-IIIᵉ/-IIᵉ siècles) ou encore Denys le Thrace (-IIᵉ/-Iᵉʳ siècles) n’ont pu être retenus, car aucune occurrence du terme *ellipês* ne figure dans leur œuvre.[[9]](#footnote-8)

La recherche du terme *defectiuus* a donné, chez ces grammairiens latins, 38 résultats : 17 occurrences chez Sacerdos (IIIᵉ siècle) ; 4 chez Diomède (IVᵉ siècle) ; 7 chez Donat (IVᵉ siècle) ; 2 chez Audax (Vᵉ/VIᵉ siècles) et 8 chez Priscien (VIᵉ siècle). Pour chacun des auteurs, les occurrences sont respectivement tirées des œuvres suivantes : *Artes grammaticae* ; *Ars grammatica* ; *Ars grammatica* ; *Excerpta de Scauri et Palladii libris* ; et *Ars grammatica*.

**2. 3. Analyse**

Nous avons produit une analyse systématique des contextes d’emploi du terme *ellipês* chez les grammairiens grecs, puis du terme *defectiuus* chez les grammairiens latins, et présentons quelques occurrences. Chaque extrait présenté a été retenu pour les raisons suivantes, qui permettent de répondre aux questions de recherche :

1. Le terme *ellipês* ou *defectiuus* est utilisé par le grammairien au cours de son discours dans une acception non-grammaticale, c’est-à-dire qui ne désigne pas le phénomène de défectivité, et est donc employé dans un usage que nous appelons « usage non-technique »
2. Le terme *ellipês* ou *defectiuus* est utilisé par le grammairien, dans le cadre du *continuum* lexical entre grammaire et rhétorique évoqué par Adouani (1994), pour traiter d’un phénomène relevant de la rhétorique, c’est-à-dire de l’expression du discours
3. Le terme *ellipês* ou *defectiuus* permet de désigner le phénomène de défectivité et/ou de cibler les catégories grammaticales qui la concernent, et est donc employé par le grammairien dans un usage que nous appelons « usage technique »

Notons qu'il n'est pas envisageable ici d’exposer chacune des occurrences choisies. Nous proposons donc de présenter les résultats d’analyse par catégorie - usage non-technique ou technique - en précisant le nombre d’occurrences qui relèvent de chacune d’elles et en prenant pour exemple, pour chacune, une ou plusieurs occurrences[[10]](#footnote-9).

**3. Résultats**

Dans cette section, nous présentons les résultats de nos analyses des termes *ellipês* et *defectiuus*.

**3. 1. Analyse des emplois du terme *ellipês* chez les grammairiens grecs**

Dans le corpus retenu, 23 occurrences d’usage non-technique et 3 occurrences d’usage technique ont été identifiées chez les grammairiens grecs. Nous les résumons dans le tableau ci-dessous avant de les présenter de manière plus détaillée :

| **Auteur** | **Époque** | **Nombre total d’occurrences** | **Occurrences d’usage non-technique** | **Occurrence d’usage technique** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Aristonicus | -Iᵉʳ siècle | 3 | 3 | 0 |
| Apollonius Dyscole | IIᵉ siècle | 23 | 20 | 3 |
|  | **Total :** | 26 | 23 | 3 |

**3. 1. 1. Occurrences d’usage non-technique**

**3. 1. 1. 1. Occurrences d’usage non-technique**

Les résultats et leur analyse mettent en évidence 20 occurrences d’usage non-technique chez ces grammairiens. Autrement dit, le terme *ellipês* est utilisé par le grammairien au cours de son discours dans une acception non-grammaticale, c’est-à-dire qui ne désigne pas le phénomène de défectivité.

Dans son usage non-technique, le terme *ellipês* peut : signaler l’absence d’un terme (1) ; l’incomplétude d’un développement (2) ; le manque d’un des sens (3). Nous remarquons qu’une majorité du nombre d’occurrences relève d’un usage courant. Malgré cela, il semble clair qu’il partage avec l’usage technique un noyau de sens commun : il s’agit toujours d’exprimer un manque ou une absence, mais seulement appliqué à des champs plus généraux que la grammaire.

(1) [...] καὶ οὐκ ἔστιν **ἐλλιπὴς** ὁ λόγος. (Aristonicus. *De signis Odysseae*) : « [...] et le terme n’est pas **manquant**. ».[[11]](#footnote-10)

(2) Ἡ προκατειλεγμένη σύνταξις περὶ συνδέσμων ὑπὸ πλειόνων γραμματικῶν, **ἐλλιπεστέρα** καθεστῶσα [...] : « L’exposé systématique sur les conjonctions établi par la plupart des grammairiens restait **assez incomplet** [...]. », Apollonius Dyscole. *De coniunctionibus*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (2001).

(3) Οὐ γὰρ **ἐλλειπεῖς** εἰσιν τοῦ ἐξιδιοποιουμένου τὴν φωνήν, λέγω τῆς ἀκοῆς : « [...] puisqu’ils ne sont pas **privés du** [sens] qui capte la voix, je veux dire de l’ouïe. », Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997).

**3. 1. 1. 2. Occurrences relevant de la rhétorique**

Les résultats et leur analyse mettent en évidence des occurrences utilisées pour traiter ou désigner un phénomène relevant de la rhétorique, c’est-à-dire de l’expression du discours, et plus précisément de l’ellipse[[12]](#footnote-11).

Une attention particulière doit être apportée à ces occurrences. Bien qu’*a priori*, puisque l’on reconnaît l’ellipse, en français moderne, comme un procédé technique, il serait plus approprié de classer ces occurrences dans les usages techniques, un examen approfondi du phénomène chez les auteurs antiques encourage à les intégrer aux usages non-techniques. Notons qu’en français moderne, nous catégorisons davantage l’ellipse en rhétorique qu’en grammaire, car elle relève plutôt du discours que de la langue. Chez les auteurs antiques, cette distinction n’est pas si nette (voir Adouani, 1994, p. 3 ; Chanet, 1983, p. 17). Le fait que le terme associé à l’ellipse - commun à celui associé à la défectivité - accepte lui aussi à la fois des usages purement techniques - en géométrie par exemple (voir Chanet, 1983, p. 17) - et des usages non-techniques(voir Chanet, 1983, p. 17), encourage sa catégorisation dans les usages non-techniques. Les usages techniques, bien moins nombreux d’après les résultats de nos recherches, ne seraient alors que des acceptions d’un terme d’usage non-technique.

L’ellipse dépasse alors largement le champ technique restreint qu’on lui confère en français moderne. Lallot (1983) explique comment elle peut s’insérer dans l’usage non-technique (voir Lallot, 1983, p. 13). Pour illustrer cette utilisation de l’ellipse, donc du sous-entendu d’un unique terme dans un discours, il dresse une liste des ellipses qu’Apollonius Dyscole lui-même considère comme non-techniques. Pour compléter, il présente un cas classique du grec laissant penser à l'ellipse : l’absence de pronom personnel sujet associé au verbe conjugué. En effet, la désinence seule du verbe conjugué permettant de comprendre quelle est la personne grammaticale, doit-on alors parler d’ellipse du pronom personnel ? Par définition, oui : le pronom personnel est absent, mais la compréhension du discours n’est pas altérée pour autant. Cependant, Lallot (1983) explique qu’Apollonius Dyscole « défend l’autonomie des verbes »[[13]](#footnote-12) et que, la personne grammaticale étant implicitement présente dans le verbe grâce à sa désinence, on ne peut pas parler d’ellipse pour ce cas précis. La définition de l’ellipse n’est donc pas rigide, il convient de l’affiner selon le contexte. Pendant l’analyse de nos données, nous avons observé deux occurrences du terme *ellipês* relevant d’une ellipse non-technique (1) - ou plutôt du fait que ce n’en est justement pas une, conformément à l’exemple qui vient d’être décrit.

(1) Ἐντελὲς μὲν γὰρ τὸ ἐγὼ < μὲν > παρεγενόμην, σὺ δ’ οὐ παρέτυχες, **ἐλλειπὲς** δὲ τὸ παρεγενόμην μέν, οὐ παρέτυχες δέ. —Ἐγὼ δὲ οὐκ οἶμαι τὰς τοιαύτας φράσεις **ἐλλιπεῖς** εἶναι τῶν ἀντωνυμιῶν (Apollonius Dyscole. *De pronominibus*) : « D’une part, en effet, l’expression ἐγὼ < μὲν > παρεγενόμην, σὺ δ’ οὐ παρέτυχες est complète, d’autre part l’expression παρεγενόμην μέν, οὐ παρέτυχες δέ est **incomplète**. - Mais moi je ne pense pas que de telles expressions **aient besoin** de pronoms. ».

[...] οὐδὲ τὸ γράφω **ἐλλειπές** ἐστιν τῆς ἐγώ ἀντωνυμίας : « [...] *gráphô* lui non plus n’est pas **elliptique** du prénom *egó.* », Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997).

**3. 1. 2. Occurrences d’usage technique**

Les résultats et leur analyse mettent en évidence 3 occurrences d’usage technique chez ces grammairiens. Le terme *ellipês* permet alors de désigner le phénomène de défectivité et/ou de cibler les catégories grammaticales qui la concernent.

Dans son usage technique, le terme *ellipês* sert à signaler un défaut de flexion dans une conjugaison (1) ou dans une déclinaison (2).

(1) **ἐλλειπεστέρα** ἡ ἀπαρέμφατος ἔγκλισις [...] : « Quant à la **pauvreté formelle** du mode infinitif [...] », Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997).

(2) Ἴσως δὲ καὶ τὸ **ἐλλειπὲς** τῆς εὐθείας ἀνεπλήρωσαν Δωριεῖς [...] (Apollonius Dyscole. *De pronominibus*) : « Les Doriens ont vraisemblablement remédié au **manque** du nominatif [...] ».

Bien que les emplois d’usage technique soient drastiquement moins nombreux que ceux d’usage non-technique, ils nous révèlent que la défectivité s’applique autant aux verbes qu’aux substantifs ou, par extension, aux adjectifs, puisque sont évoqués les cas grammaticaux. Nous remarquons cependant que même quand le terme est utilisé à des fins techniques, il ne semble pas être associé à un phénomène grammatical réellement identifié ou défini par le grammairien.

**3. 1. 3.** **Analyse des paramètres grammaticaux concernés par la défectivité**

**Tableau 2.** *Paramètres grammaticaux concernés par la défectivité dans le corpus grec.*

| **Auteur** | **Époque** | **Paramètres grammaticaux concernés** |
| --- | --- | --- |
| Apollonius Dyscole | IIᵉ siècle | - catégorie verbale  - mode  - catégorie nominale |

**3. 2. Analyse des emplois du terme *defectiuus* chez les grammairiens latins**

Dans le corpus retenu, 3 occurrences d’usage non-technique et 35 occurrences d’usage technique ont été identifiées chez les grammairiens latins. Nous les résumons dans le tableau ci-dessous avant de les présenter de manière plus détaillée :

**Tableau 3.** *Résultats pour le corpus latin.*

| **Auteur** | **Époque** | **Nombre total d’occurrences** | **Occurrences d’usage non-technique** | **Occurrence d’usage technique** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Sacerdos | IIIᵉ siècle | 17 | 3 | 14 |
| Diomède | IVᵉ siècle | 4 | 0 | 4 |
| Donat | IVᵉ siècle | 7 | 0 | 7 |
| Audax | Vᵉ/VIᵉ siècles | 2 | 0 | 2 |
| Priscien | VIᵉ siècle | 8 | 0 | 8 |
|  | **Total :** | 38 | 3 | 35 |

**3. 2. 1. Occurrences d’usage non-technique**

Les résultats et leur analyse mettent en évidence 3 occurrences d’usage non-technique, chez Sacerdos (1). Autrement dit, le terme *defectiuus* est utilisé par le grammairien au cours de son discours dans une acception non-grammaticale, c’est-à-dire qui ne désigne pas le phénomène de défectivité.

(1) *[...] sum, elocutione* ***defectiuum***(Sacerdos. *Artes grammaticae*) : « [...] “être”, **défectif** quant à son usage ».

*[...] quaedam* ***defectiua****, sed elocutione, [...] declinationis* ***defectiuae*** *elocutione, [...]* (Sacerdos. *Artes grammaticae*) : « [...] Ce type de verbes est **défectif**, mais quant à leur usage, [...] d’une déclinaison **défective** quant à l’usage, [...] ».

Notons que celles-ci sont presque identiques, puisque associées au même substantif, *elocutio*. Le terme semble plutôt renvoyer ici à l’expression du discours. Sacerdos traite bien ici de la défectivité d’un point de vue grammatical, si l’on se réfère à l’évocation des déclinaisons. Cependant le grammairien semble évoquer une défectivité dite d’« usage », c’est-à-dire voulue par l’*usus* et non une défectivité qu’on pourrait qualifier de « naturelle ».[[14]](#footnote-13) L’exemple le plus parlant est celui du verbe *sum* cité par Sacerdos, qu’on ne retrouve pas systématiquement dans le latin, car souvent sous-entendu. C’est en ce sens que nous catégorisons ces occurrences dans l’usage non-technique et non dans l’usage technique : la défectivité dont il est question ici est voulue, et non naturelle, et dépend donc de l’usage et non de règles grammaticales ou d’anomalies morphologiques.

**3. 2. 2. Occurrences d’usage technique**

Les résultats et leur analyse mettent en évidence 35 occurrences d’usage technique chez ces grammairiens. Le terme *defectiuus* permet alors de désigner le phénomène de défectivité et/ou de cibler les catégories grammaticales qui la concernent.

Dans son usage technique, le terme *defectiuus* sert à faire remarquer un défaut dans la conjugaison d’un verbe. Plus que cela, il semble caractériser un phénomène grammatical (1). Le terme *defectiuus* caractérise donc le verbe et peut même être associé à un terme catégorisant, comme *species*[[15]](#footnote-14), permettant d’ériger les verbes défectifs au rang de phénomène catégorisant.

(1) ***Defectiua*** *uerba quae sunt ?* (Audax. *Excerpta de Scauri et Palladii libris*) : « Que sont les verbes **défectifs** ? ».

*De* ***defectiua*** *uerborum species* (Diomède. *Ars grammatica*) : « De la **défectivité** des verbes ».

*Qualitates uerborum sunt hae, [...],* ***defectiua****, [...]* (Diomède. *Ars grammatica*) : « Les types de verbes sont ceux-ci, [...], **défectif**, [...] ».

Tout comme dans les grammaires françaises, nous observons des divergences dans la définition de la défectivité . Nous remarquons que selon les grammairiens, les paramètres qui l’impliquent varient : Audax n’inclut pas le nombre (2) ; Diomède, le genre (3) ; là où Donat donne des paramètres détaillés (4). Nous comptons néanmoins trois paramètres récurrents qui constitueraient ses fondements : le défaut de mode, de temps ou de personne.

(2) *Quae in declinatione deficiunt, id est in genere uel persona uel coniugatione uel tempore, [...], ob id* ***defectiua*** *dicuntur* (Audax. *Excerpta de Scauri et Palladii libris*) : « Ceux qui subissent un manque dans leur flexion, c’est-à-dire dans le genre, la personne, la conjugaison ou le temps, [...], pour cela on dit qu’ils sont **défectifs** ».

(3) ***Defectiua*** *verborum species est cum in declinatione uerba deficiunt nec habent aut omnia tempora aut omnes numeros aut omnes personas aut < omnes > modos* (Diomède. *Ars grammatica*) : « La **défectivité** des verbes s’applique quand, dans leur flexion, les verbes subissent un manque et ne possèdent pas tous les temps, tous les nombres, toutes les personnes ou tous les modes ».

(4) *Sunt uerba* ***defectiua*** *alia per modos, [...], alia per formas, [...], alia per coniugationes, [...], alia per genera, [...], alia per numeros, [...], alia per figuras, [...], alia per tempora, [...], alia per personas, [...]* (Donat. *Ars grammatica*) : « Il existe des verbes **défectifs** sous différents rapports, les modes, [...] ; les flexions, [...] ; les conjugaisons, [...] ; les genres, [...] ; les nombres, [...] ; les formes, [...] ; les temps, [...] ; les personnes, [...] ».

L’inclusion de certains paramètres communs aux verbes et à d’autres catégories grammaticales, comme le genre et le nombre, indiquent que, par définition, la défectivité pourrait aussi bien s’appliquer aux verbes qu’aux substantifs, comme en grec : notons qu’en latin, seul Priscien mentionne cette extension du champ d’application de la défectivité (5).

(5) *Unus ergo ex his plerumque quattuor modis inuenitur, qui facit tam uerba quam alias partes orationis esse* ***defectiuas****. [...], ut fas genetiuum non habet ; [...]* : « C’est donc en général l’un de ces quatre types de **défectivité** qui affecte aussi bien les verbes que d’autres parties du discours. [...]. Par exemple, *fas* n’a pas de génitif ; [...] », Priscien*, Ars Grammatica*. Texte traduit par Groupe *Ars Grammatica* (2023).

De plus, remarquons qu’au-delà d’être utilisé à des fins techniques, elle semble être associée à un phénomène grammatical réellement identifié et défini par les grammairiens.

**3. 2. 3. Analyse des paramètres grammaticaux concernés par la défectivité**

Nous résumons les paramètres grammaticaux concernés par la notion de défectivité désignée par le terme *defectiuus* dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 4.** *Paramètres grammaticaux concernés par la défectivité dans le corpus latin.*

| **Auteur** | **Époque** | **Paramètres grammaticaux concernés** |
| --- | --- | --- |
| Sacerdos | IIIᵉ siècle | - catégorie verbale  - catégorie nominale |
| Diomède | IVᵉ siècle | - catégorie verbale  - temps  - personne  - mode  - nombre |
| Donat | IVᵉ siècle | - catégorie verbale  - temps  - personne  - mode  - genre  - nombre  - flexion |
| Audax | Vᵉ/VIᵉ siècles | - catégorie verbale  - temps  - personne  - genre |
| Priscien | VIᵉ siècle | - catégorie verbale  - catégorie nominale |

**4. Discussion et conclusion**

**4. 1. Retour sur les objectifs de l’étude**

L’étude proposait de répondre aux questions de recherche qui suivent, formulées à partir des études déjà menées :

1. Les grammairiens grecs ont-ils pu jouer un rôle dans la formalisation grammaticale de la notion ?
2. La défectivité a-t-elle pu s’appliquer à d’autres catégories grammaticales que le verbe ?
3. Peut-on parler, pour les termes désignant ce phénomène, d’un *continuum* lexical entre grammaire et rhétorique chez les grammairiens grecs et latins ?

Les définitions de la défectivité en français moderne ont en effet soulevé quelques questionnements : comment définir la défectivité ? Est-elle un phénomène uniquement verbal ? Son champ d’application se restreint-il à la grammaire ? L’étymon latin du terme nous a conduit à mener des recherches sur la notion chez les grammairiens grecs et latins, qui avait été ébauchée par Adouani (1994).

L’étymon latin a été enrichi par une recherche lexicale chez les grammairiens grecs. Les recherches centrées sur les adjectifs *ellipês* et *defectiuus*, posés ici comme termes spécifiques à la notion,ont permis de mettre en évidence la formalisation grammaticale du phénomène et de donner des éléments de réponse aux questions de recherche posées :

1. Nous pouvons dater la défectivité comme *species* grammaticale, dans le cadre de notre corpus, *a minima* au IIIᵉ siècle - là où Adouani (1994) la date au IVᵉ siècle (voir Adouani, 1994, p. 3) - avec le grammairien latin Sacerdos : la défectivité serait bien née chez les grammairiens latins, là où les grammairiens grecs ne faisaient *a priori* pas du terme choisi un usage purement grammatical, même s’ils évoquaient bien la notion.
2. Dès son origine, la défectivité est appliquée tant aux verbes qu’aux autres catégories grammaticales : la restriction verbale est donc apparue plus tard dans l’évolution de la langue, certainement avec l’apparition de l’ancien français, qui sonne aussi la disparition des cas grammaticaux tels qu’on les connaissait en grec et en latin.
3. La thèse du *continuum* lexical entre grammaire et rhétorique s’est vue confirmée pour ces termes, tant chez les grammairiens grecs que les grammairiens latins.

**4. 2. Futures avenues de recherche**

Bien que cette étude ait conduit à des considérations plus abouties sur la défectivité, l’ensemble de ce travail reste insuffisant pour constituer une étude complète de la notion ou pour tirer des conclusions définitives sur les objectifs énoncés en introduction. Nous proposons quelques ébauches d’approfondissement, en excluant l’élargissement du corpus des occurrences et des grammairiens, évidemment nécessaire.

**4. 2. 1. Élargissement de la recherche lexicale**

Les termes *ellipês* et *defectiuus* ont été nos références pour la conception du corpus. Cependant, au cours de l’analyse du relevé dans le corpus latin, il est apparu que le verbe associé au terme *defectiuus*, *deficio*[[16]](#footnote-15), était lui aussi employé par les grammairiens latins pour traiter la notion.[[17]](#footnote-16) Ajouter ce verbe à la recherche lexicale pourrait aider à l’élargissement du corpus d’occurrences. Parallèlement, les verbes *elleipô* [ἐλλείπω] et *leipô* [λείπω] pourraient eux aussi être utilisés par les grammairiens grecs, en plus du terme *ellipês*, pour traiter de la défectivité, voire de l’ellipse. Ici, nous avons choisi de nous cantonner aux adjectifs car nous cherchions à identifier la naissance d’un phénomène grammatical catégorisant et à déterminer à quelles catégories grammaticales pouvaient s’appliquer le phénomène.

**4. 2. 2. Autres disciplines d’application**

Il a été démontré que les termes *ellipês et* *defectiuus* sont bien utilisés à des fins techniques en grammaire. Cependant, a aussi été évoqué le fait que le terme *ellipês* pouvait être utilisé dans d’autres disciplines techniques, comme la géométrie[[18]](#footnote-17). Par exemple, l’ensemble des résultats obtenus dans la LLT avant notre sélection a mis en évidence le fait que le terme *defectiuus* est largement utilisé par les auteurs chrétiens, notamment à partir de Tertullien (IIᵉ/IIIᵉ siècles). Quelques hypothèses sur le sens plus précis de *defectiuus* dans le contexte des écrits chrétiens : il est établi que le terme *defectiuus* connote un manque, une absence, un défaut en regard d’un référentiel. Dans le contexte des écrits chrétiens, nous supposons que le modèle en question est la morale chrétienne qui découle de la foi et de l’application des principes bibliques. Nous pouvons alors supposer que le terme *defectiuus* désignerait, chez un individu, un écart à la morale. En ce sens, il pourrait signifier « immoral », « corrompu » ou encore « qui commet des péchés ».

Il est alors anticipé que les disciplines qui adaptent à leurs besoins les termes *ellipês* et *defectiuus* sont plus nombreuses que celles étudiées dans le cadre de ce travail. Un prolongement plus général, qui dépasse le champ grammatical, consisterait alors à observer l’usage de ces termes dans l’ensemble des littératures techniques.

**5. Matériel connexe**

*(ajout éditorial)*

**6. Remerciements**

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à ce travail et m’ont aidée à le mener à bien.

J’aimerais d’abord remercier ma directrice de mémoire, Ruth Webb (professeure de langue et littérature grecques à l’Université de Lille), pour avoir supervisé mon travail pour la deuxième année consécutive. Le sujet présenté ici représente l’un des piliers centraux de ce dernier. Je voudrais également témoigner toute ma reconnaissance à ma co-directrice, Séverine Issaeva-Touchard (maîtresse de conférences en langue, linguistique et littérature latines à l’Université de Lille), qui a elle aussi accepté de reconduire sa supervision et de m’accompagner dans mes travaux.

Je souhaiterais adresser tous mes remerciements à Valentin Decloquement (maître de conférences en langue et littérature grecques à l’Université Lumière-Lyon 2), pour ses relectures attentives, ses suggestions, sa patience, et l’intérêt qu’il a toujours porté à mon travail.

Enfin, je tiens à manifester ma gratitude envers l’ensemble de l’équipe éditoriale des *Journées de la Linguistique*, pour leur fidèle accompagnement dans le processus de communication, d’évaluation et de publication, ainsi que pour leur réactivité. Je remercie tout particulièrement l’évaluateur.trice anonyme pour sa précieuse relecture.

**7. Bibliographie**

**7. 1. Sources antiques**

Apollonius Dyscole. *De pronominibus*. Texte établi par Schneider, R. (1965). *Grammatici Graeci*, v. 2.1, Teubner, Leipzig.

Apollonius Dyscole. *De constructione*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (1997). *De la construction*, I, Vrin, Paris.

Apollonius Dyscole. *De* *coniunctionibus*. Texte établi et traduit par Lallot, J. (2001). *Traité des conjonctions*, Vrin, Paris.

Apollonius Dyscole. *De aduerbiis*. Texte établi et traduit par Dumarty, L. (2021). *Apollonius Dyscole. Traité des adverbes*. Introduction générale, édition critique, traduction française et commentaire, Vrin, Paris.

Aristonicus. *De signis Odysseae*. Texte établi par Carnuth, O. (1869). *Περὶ σημείων Ὀδυσσείας reliquiae emendatiores*, Hirzel, Leipzig.

Aristonicus. *De signis Iliadis*. Texte établi par Friedländer L. (1965). *Aristonici Περὶ σημείων Ἰλιάδος reliquiae emendatiores*, Hakkert, Amsterdam.

Audax. *Excerpta de Scauri et Palladii libris*. Texte établi par Keil, H. (1880). *Grammatici Latini*, v. 7, Teubner, Leipzig.

Diomède. *Ars grammatica*. Texte établi par Keil, H. (1857). *Grammatici Latini*, v. 1, Teubner, Leipzig.

Donat. *Ars grammatica*. Texte établi par Keil, H. (1864). *Grammatici Latini*, v. 4, Teubner, Leipzig.

Priscien. *Ars Grammatica*. Texte établi et traduit par Groupe *Ars Grammatica* (2023). *Priscien, Grammaire, livre VIII, Le Verbe, 1. Caractères généraux. Texte latin, traduction introduite et annotée*, Vrin, Paris.

Sacerdos. *Artes grammaticae*. Texte établi par Keil, H. (1874). *Grammatici Latini*, v. 6, Teubner, Leipzig.

**7. 2. Sources modernes**

Adouani, A. (1994). La notion de défectivité en grammaire. In *L’Information Grammaticale*, 61.

Arrivé, M. (1986). *La grammaire d’aujourd’hui : guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris.

Bécares Botas, V. (1985). *Diccionario de terminología gramatical griega*,Éditions Universitaires, Salamanque.

Bonnard, H. (1981). *Code du français courant*, Magnard, Paris.

Chanet, A.-M. (1983). L'ellipse dans la tradition rhétorique grecque, in : *Histoire Épistémologie Langage*, t. 5, n° 1.

Dickey, E. (2007). *Ancient Greek Scholarship: a guide to finding, reading, and understanding scholia, commentaries, lexica, and grammatical treatises, from their beginnings to the Byzantine period*, Oxford University Press, Londres, New-York.

Gilliéron, J. (1919). *Étude sur la défectivité des verbes : la faillite de l’étymologie phonétique*, Beerstecher, Neuveville.

Grevisse, M. (1975). *Le bon usage : grammaire française avec des remarques sur la langue française d’aujourd’hui*, Duculot, Bruxelles.

Lallot, J. (1983). L'ellipse chez Apollonius Dyscole, in : *Histoire Épistémologie Langage*, t. 5, n° 1.

Lallot, J. (1985). La description des temps du verbe chez trois grammairiens grecs (Apollonius, Stephanos, Planude). In *Histoire, épistémologie, langage, VII, 1 : Études sur les grammairiens grecs*, Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage, Paris.

Montanari, F. (2020). History of Ancient Greek Scholarship, Brill, Leyde, Boston.

Neveu, F. (2017). *Lexique des notions linguistiques*, Armand Colin, « Cursus », Paris.

Pinchon, J. et W. R.-L. (1962). *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, Paris.

Schad, S. (2007). *A Lexicon on Latin Grammatical Terminology*, Fabrizio Serra, Pise.

1. Adouani (1994) propose une nouvelle définition de la notion. Il y inclut notamment les verbes impersonnels et l’élargit aux autres catégories grammaticales : les adjectifs ; mais aussi certains substantifs, qui ne possèdent pas de féminin. Nous pouvons nous rappeler la théorie de l’usage énoncée par Bonnard (1981), puisque aujourd’hui l’usage est davantage à la féminisation des termes qui pouvaient être jusqu’alors uniquement masculins. [↑](#footnote-ref-0)
2. *Supra*, p. 4. Nous reprenons ici l’expression de Neveu (2017). [↑](#footnote-ref-1)
3. À ce sujet, voir par exemple Montanari (2020) et Dickey (2007). Grammaire et rhétorique étant deux disciplines profondément corollaires chez les auteurs grecs et latins, notamment du point de vue lexical, nous serons amenés à considérer les termes retenus pour l’étude selon ce double principe d’application, comme l’évoquait déjà Adouani (1994). Voir *supra*, p. 4. [↑](#footnote-ref-2)
4. Nous précisons ici que c’est bien le terme grec, et non sa translittération latine, qui a été utilisé pour les recherches présentées ensuite. Pour la fluidité de la lecture, nous utiliserons désormais la translittération dans la rédaction. Il en va de même pour les titres des œuvres grecques, qui sont inscrits en latin par souci de fluidité, à la fois dans la rédaction et dans la bibliographie. [↑](#footnote-ref-3)
5. Pour cette recherche, toutes les désinences et tous les degrés possibles de l’adjectif ont été pris en compte. [↑](#footnote-ref-4)
6. Comme pour la recherche grecque, toutes les désinences et tous les degrés possibles de l’adjectif ont été pris en compte. [↑](#footnote-ref-5)
7. Certains textes sont anonymes, fragmentaires, ou bien trop tardifs (XVIIIᵉ-XIXᵉ siècles pour l’auteur grec Neophytus Ducas, par exemple) et sont donc difficilement exploitables dans le cadre précis de cette étude. Nous avons donc retenu des textes édités, attribués, et dans une période située à la fois un peu avant et un peu après Jésus-Christ. Mais nous ne prétendons pas ici borner chronologiquement l’Antiquité grecque et latine par le choix de ces auteurs. [↑](#footnote-ref-6)
8. La référence de chacun des textes antiques cités figure en bibliographie (voir *infra*, section 7.1). [↑](#footnote-ref-7)
9. Précisons que cela ne signifie pas nécessairement que ces grammairiens n’abordent pas le phénomène de défectivité, mais seulement qu’ils ne mobilisent pas le terme *ellipês* pour cela. Comme expliqué dans la discussion (voir *infra*, section 4.3.1), l’élargissement de la recherche lexicale pourrait contribuer, à l’avenir, à inclure ces auteurs dans le corpus d’étude. [↑](#footnote-ref-8)
10. Sauf indication contraire, les traductions sont personnelles. [↑](#footnote-ref-9)
11. Notons ici une incertitude quant à la traduction du terme λόγος. Nous choisissons ici de le traduire simplement par « terme », mais il est relativement polysémique. Nous pourrions critiquer la traduction proposée en disant que si Aristonicus avait voulu parler d’un terme en particulier, il aurait pu le citer par une tournure autonymique : l’article + le mot en question. Seule une traduction complète de l'œuvre de Aristonicus, et par conséquent une étude de son *usus scribendi*, ainsi qu’une étude du passage de *L’Odyssée* en question ici, permettraient d’en proposer ici une traduction plus juste. [↑](#footnote-ref-10)
12. *Supra*, p. 4. Nous pouvons nous rappeler ici la thèse déjà avancée par Adouani (1994). [↑](#footnote-ref-11)
13. Lallot (1983, p. 14). [↑](#footnote-ref-12)
14. *Supra*, p. 4. Rappelons-nous ici la thèse de Bonnard (1981). Bien que sur un plan différent, la question de l’usage dans le cadre du phénomène de défectivité est aussi soulevée par les grammairiens antiques comme Sacerdos. [↑](#footnote-ref-13)
15. Nous trouvons 6 occurrences du terme *species* associé à l’adjectif *defectiuus* : 4 chez Sacerdos ; 2 chez Diomède. [↑](#footnote-ref-14)
16. *Supra*, p. 12. Voir les termes soulignés dans les exemples (2) et (3). [↑](#footnote-ref-15)
17. Adouani (1994, p. 3) observe aussi cela. [↑](#footnote-ref-16)
18. *Supra*, p. 9. [↑](#footnote-ref-17)